

Communiqué de presse

Zurich, le 31 mars 2023

Assemblée plénière de la Conférence centrale des 24 et 25 mars 2023

La Conférence centrale poursuit son engagement au sein du Forum politique Berne.

Membre de la Conférence centrale depuis seulement quatre ans, l'Eglise catholique romaine schwytoise a pour la première fois invité l'assemblée plénière à siéger dans son canton. Les délégué-e-s ont tenu leur séance de printemps les 24 et 25 mars 2023 à Einsiedeln. A cette occasion, le Père-Abbé Urban Federer et la prieure Irene Gassmann sont venus parler des défis auxquels sont actuellement confrontées les abbayes. La Conférence centrale a décidé de prolonger de deux ans son engagement au sein du Forum politique Berne.

Les ordres religieux, la troisième force oubliée de l'Eglise

Les abbayes et les ordres religieux ont été oubliés sous nos latitudes : Irene Gassmann, prieure au couvent de Fahr (AG), a confirmé cette appréciation. Le processus synodal en cours thématise les tensions entre clercs et fidèles laïcs, mais s'intéresse à peine aux ordres religieux. Comme ceux-ci s'organisent et se financent en large partie eux-mêmes, ils passent pratiquement inaperçus. Dans le monde entier, les religieuses sont encore considérées par l'Eglise comme de la main-d'œuvre bon marché. Leurs intérêts ne revêtent qu'une importance négligeable. Face au vieillissement de la population et au manque de relève dans les couvents, la prieure estime qu'il incombe aux ordres religieux de contribuer à façonner la transition de l'Eglise, « même si nous ignorons ce qu'il adviendra ». Le couvent de Fahr ne bénéficiant plus des services d'un prêtre en emploi fixe depuis 2006, il a renforcé le rôle des femmes. Désormais, ce sont elles qui organisent les services religieux et proposent un accompagnement spirituel.

Du côté de l'abbaye d'Einsiedeln (SZ), l'abbé Urban Federer estime que la tâche principale des ordres contemplatifs consiste à témoigner de l'existence de Dieu. « Etant à la recherche de Dieu, nous devons être là pour les gens, quel que soit notre avis concernant la survie ou la disparition de la communauté. » S'agissant du processus synodal, le Père Urban fonde ses réflexions sur la règle de Saint-Benoît eu égard au rapport entre l'abbé et ses frères : selon cette règle, l'abbé doit soumettre tous les thèmes importants pour l'abbaye à sa communauté et prendre une décision en tenant compte de ses délibérations. Cela « parce que le Seigneur révèle souvent à un plus jeune ce qui est le mieux ». Du point de vue de Benoît, cette consultation vise à trouver la réponse la plus bénéfique pour l'ensemble de la communauté.

Les délégué-e-s à la Conférence centrale ont beaucoup apprécié la rencontre avec la prieure Irene et le Père Urban, car elle a permis d'identifier de nombreux points communs malgré la diversité des tâches : dans cette phase de l'histoire de l'Eglise, où la vie ecclésiale perd en importance, tous deux voient la nécessité d'agir, que ce soit sur le plan organisationnel ou spirituel. Ils souhaitent aussi apporter un témoignage chrétien alors que les communautés ecclésiales disparaissent. Et l'expérience synodale millénaire des ordres religieux en matière de cohabitation entre la personne dirigeante d'une communauté et ses membres peut être source d'inspiration au moment où la hiérarchie de l'Eglise est en quête d'un nouvel équilibre.

Elections complémentaires

Stefan Müller (GL) ayant quitté la Conférence centrale, il s'agissait de repourvoir le siège de président de la Commission du droit public ecclésiastique et du droit régissant la religion. Les délégué-e-s ont élu Monika Monika Dudle-Ammann (NW), juriste, directrice de la caisse de compensation / office AI de Nidwald, comme nouvelle présidente de la Commission. Parallèlement, l'assemblée plénière a décidé de modifier les statuts de la Conférence centrale afin de réduire les cumuls de charges : à l'avenir, les président-e-s des trois commissions ne deviendront plus simultanément membres de la présidence de la Conférence centrale.

Melanie Hürlimann-Kaufmann (ZG) a été élue nouvelle membre de la présidence de la Conférence centrale. Elle dirige le secrétariat de la fédération des paroisses catholiques du canton de Zoug (VKKZ) depuis dix ans. En raison de son élection à la présidence, elle se retire du Conseil de formation de l'Eglise catholique en Suisse alémanique. Silvia Limacher Röthlin (OW) a été désignée pour la remplacer au sein de ce conseil.

David Neuhaus (FR), secrétaire général de la Corporation ecclésiastique catholique (CEC) du canton de Fribourg, a été élu à la Commission des finances de la Conférence centrale. Il succède à Patrick Mayor (FR).

Forum politique Berne

Les deux organisations ecclésiastiques nationales, l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS) et la Conférence centrale, s'engagent depuis 2018 au sein du Forum politique Berne. Ce dernier bénéficie d'un emplacement idéal dans la Tour des prisons, à quelques pas du Palais fédéral. Il a pour tâche d'organiser des expositions et des manifestations afin de stimuler le débat sur des thèmes de politique sociale. Le maintien de ce soutien était remis en question au sein de la Conférence centrale pour plusieurs raisons : le Forum politique est-il le lieu adéquat pour attirer l'attention sur les thèmes qui préoccupent l'Eglise catholique eu égard à la politique fédérale ? La Conférence centrale dispose-t-elle de suffisamment de ressources personnelles à l'échelon national pour assumer un tel engagement ? Peut-elle se le permettre financièrement au vu des nouvelles tâches à assumer ?

Après d'intenses discussions, les délégué-e-s ont suivi à une large majorité la proposition de la présidence de poursuivre l'engagement pour deux ans. En même temps, ils ont maintenu le mandat donné à la présidence d'évaluer les formes alternatives d'action politique.

Projet pilote relatif à l'examen des abus sexuels dans l'Eglise catholique

Le projet pilote sur l'histoire des abus sexuels commis au sein de l'Eglise catholique en Suisse mandaté par la CES, la Conférence centrale et la KOVOS (Conférence des Unions des ordres et des autres communautés de vie consacrée en Suisse) sera achevé en été 2023. La Conférence centrale s'est penchée sur la poursuite du travail de recherche, la manière de régler la transition et une convention de collaboration définissant la coopération future entre les trois organisations mandantes. Elle a arrêté les décisions de principe requises pour faire avancer les travaux préparatoires jusqu'en été.

Service « Ethique et société »

La Conférence centrale a approuvé un document de réflexion relatif au développement d'un service « Ethique et société », qui devra être créé sous la responsabilité commune de la CES, de la Conférence centrale et d'Action de Carême. Il est envisagé d'y intégrer à terme les deux commissions de la CES « Justice et Paix » et « Bioéthique ».

Processus synodal : phase continentale

L'assemblée synodale européenne s'est déroulée du 5 au 12 février 2023 à Prague. La délégation suisse sur place était composée du président de la Conférence des évêques et de deux femmes, dont Tatjana Disteli, secrétaire générale de l'Eglise catholique dans le canton d'Argovie. Réunis à l'hôtel Propstei Wislikofen, dix délégué-e-s y ont également participé en ligne, notamment la présidente de la Conférence centrale, Renata Asal-Steger, et l'abbé Felix Terrier. Les trois participant-e-s en présentiel ont fait part de leurs expériences lors du processus synodal mondial lancé par le Pape François. Leurs témoignages laissent entrevoir que l'Eglise s'est réellement mise en mouvement, que la synodalité comme attitude et méthode de travail fait preuve de dynamisme, même si la base des fidèles en Suisse n'en a pas encore vraiment pris conscience ou demeure sceptique.

L'assemblée de Prague a clairement montré que de nombreux thèmes considérés comme urgents en Suisse revêtent une priorité identique ou similaire dans bien d'autres pays : la question de la séparation des pouvoirs, la dimension du genre, la problématique de la coresponsabilité et de la participation démocratique fondée sur la dignité baptismale commune, et la nécessité de lutter radicalement contre toute forme de discrimination.

Tatjana Diesteli a résumé la situation en ces termes : « L'Eglise fait l'autocritique de son travail pastoral : elle qui inflige des blessures, prêche de l'eau mais boit du vin, se recentre sur sa mission ». Renata Asal-Steger a rappelé que, même si l'écoute intensive et la compréhension sont très appréciées, des décisions s'imposent. On s'interroge encore sur la méthode qui permettra de prendre des décisions de manière participative et synodale dans le cadre du processus synodal. Pour Felix Terrier, l'assemblée synodale a révélé une Eglise européenne profondément divisée, marquée par de fortes divergences d'opinions sur la façon de résoudre les difficultés actuelles. Mais en même temps, une force unificatrice et renovatrice est perceptible : « Jamais encore je n'ai senti une telle liberté au sein de notre Eglise, permettant d'échanger sur ce qui touche l'essence des cœurs, sans juger et sans être condamné. »

Les délégué-e-s à la Conférence centrale ont accueilli avec joie ces témoignages impressionnants, révélateurs du renouveau de l'Eglise, car la Conférence centrale soutient non seulement le processus synodal en Suisse, mais aussi le Conseil des Conférences épiscopales d'Europe (CCEE), qui a organisé la réunion de Prague.

Redevances de droits d'auteur pour les services religieux diffusés en continu

La pandémie de coronavirus a engendré une hausse des services religieux diffusés par l'intermédiaire des canaux numériques et en partie mis à disposition dans des archives en ligne. La SUISA, qui défend les droits d'auteurs des compositrices et compositeurs et des maisons d'édition, a renoncé aux indemnités correspondantes en 2020 et en 2021. Celles-ci sont toutefois dues depuis 2022. La Conférence centrale acquitte diverses redevances de droits d'auteur pour toutes les institutions catholiques en Suisse. Au cours du premier trimestre 2022, elle a mené une enquête par sondage pour définir le volume des transmissions numériques de services religieux. 15 % des paroisses interrogées ont indiqué diffuser des services religieux sur Internet et/ou les mettre à disposition en ligne. Sur la base de ce résultat, la Conférence centrale devrait verser chaque année CHF 67'000.– en sus.

La Conférence centrale a décidé de ne prendre en charge que les redevances supplémentaires pour 2022. A partir de 2023, les Eglises cantonales, les paroisses, les abbayes et les autres institutions devront assumer elles-mêmes les indemnités dues à la SUISA pour leurs transmissions en ligne. La Conférence centrale continue de payer les droits d'auteur pour l'exécution publique de musique lors de services religieux et de concerts en présentiel.

Informations complémentaires auprès d'Urs Brosi, secrétaire général de la Conférence centrale :
tél. : 044 266 12 00, e-mail : urs.brosi@rkz.ch